



Assemblée générale

Distr. générale
3 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 162 a) de l'ordre du jour

**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

Budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	6
D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	7
II. Ressources financières	20
A. Vue d'ensemble	20
B. Contributions non budgétisées	21
C. Gains d'efficience	21
D. Taux de vacance	21
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	22
F. Formation	22
G. Services de détection des mines et de déminage	23
H. Projets à effet rapide	24
III. Analyse des variations	24
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	26



V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/303 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	27
Annexes	
I. Définitions	37
II. Organigramme	39
Carte	40

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 64 868 800 dollars.

Ce budget est en augmentation de 3 650 600 dollars (6,0 %) par rapport aux crédits de 61 218 200 dollars ouverts pour 2021/22. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le déploiement prévu de 46 membres supplémentaires de contingents, dans les limites de l'effectif autorisé, suite à la finalisation des mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents qui ont été signés ultérieurement en 2021.

Ce budget couvre le déploiement de 1 250 militaires, de 55 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont une personne occupant un emploi de temporaire) et de 90 membres du personnel recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la Force est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21	Montant alloué 2021/22	Dépenses prévues 2022/23	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	35 624,8	36 584,9	38 970,3	2 385,4	6,5
Personnel civil	14 900,2	15 223,4	15 406,9	183,5	1,2
Dépenses opérationnelles	9 757,3	9 409,9	10 491,6	1 081,7	11,5
Montant brut	60 282,3	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0
Recettes provenant des contributions du personnel	1 533,8	1 547,1	1 515,5	(31,6)	(2,0)
Montant net	58 748,5	59 671,1	63 353,3	3 682,2	6,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	60 282,3	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0

Ressources humaines

	<i>Contingents^a</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Total</i>
Direction exécutive et administration					
Effectif approuvé 2021/22	–	5	–	1	6
Effectif proposé 2022/23	–	5	1	1	7
Composantes					
Opérations					
Effectif approuvé 2021/22	1 250	–	–	–	1 250
Effectif proposé 2022/23	1 250	–	–	–	1 250
Appui					
Effectif approuvé 2021/22	–	48	90	1	139
Effectif proposé 2022/23	–	49	89	–	138
Total					
Effectif approuvé 2021/22	1 250	53	90	2	1 395
Effectif proposé 2022/23	1 250	54	90	1	1 395
Variation nette	–	1	–	(1)	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Un(e) administrateur(trice) et 89 agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 membre du personnel recruté sur le plan international).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 350 (1974). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2613 (2021).
2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de maintenir la paix et la sécurité internationales.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Opérations et Appui), qui découlent du mandat de la Force.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2021/22 est analysée pour chaque composante.
5. Le quartier général de la FNUOD est situé au camp Faouar dans le secteur bravo, et la base de soutien logistique au camp Ziouani, dans le secteur alpha (Golan occupé par Israël). La Force conservera ses 16 positions dans la zone d'opérations : 6 dans la partie nord, 4 dans la partie centrale et 4 dans la partie sud de la zone d'opérations ainsi que 1 dans le secteur alpha et au point charlie. En outre, la FNUOD continuera de remettre ses positions en état et de les améliorer.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. La FNUOD a globalement maintenu le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne, malgré l'instabilité persistante liée aux violations de l'Accord sur le dégagement de 1974 qui continuent d'être commises par les parties. Elle continuera de faire tout ce qui est en son pouvoir pour le maintenir et veiller à ce qu'il soit scrupuleusement respecté, conformément aux dispositions de l'Accord.
7. Au cours de l'exercice 2022/23, elle continuera également, comme le prévoit son mandat, de mener des activités d'observation à partir de ses positions, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo, ainsi que d'effectuer des patrouilles à partir du camp Ziouani et du camp Faouar dans la zone de séparation. Celle-ci a une longueur d'environ 80 kilomètres du nord au sud et une largeur allant de 12,5 kilomètres le long de la crête du mont Hermon, au nord, à moins de 400 mètres le long de la frontière jordano-syrienne. La Force maintiendra ses positions et reprendra les inspections dans les secteurs alpha et bravo. De plus, elle poursuivra ses travaux sur le chantier des barils marquant la ligne de cessez-le-feu et la ligne bravo, qu'elle repeindra et remettra en état, conformément à son concept des opérations, dès lors que les conditions le permettront. Conformément aux priorités définies dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix Plus, afin d'améliorer encore la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions de manière intégrée, la FNUOD continuera de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix.

8. Au vu des modifications apportées aux mémorandums d'accord signés avec les pays fournisseurs de contingents en 2021, la FNUOD prévoit de déployer un effectif moyen de 1 150 militaires, ce qui est en deçà de l'effectif maximal autorisé, à savoir environ 1 250 militaires.

9. En ce qui concerne les activités d'appui, la FNUOD remettra en état une autre position des Nations Unies afin d'améliorer encore les conditions de vie de son personnel militaire sur le terrain et de renforcer encore ses capacités d'observation et de patrouille.

10. La FNUOD poursuivra la mise en œuvre de ses projets environnementaux afin de renforcer l'autosuffisance de toutes ses positions tout en réduisant leur empreinte carbone, conformément à la stratégie environnementale de l'Organisation.

11. Le non-respect de l'Accord sur le dégageant par les parties et l'évolution de la situation en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la Force représentent les principaux facteurs externes qui pourraient entraver l'exécution du budget proposé.

C. Coopération au niveau régional

12. La FNUOD continuera d'assurer la coordination avec les autres missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région, à savoir l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre, en ce qui concerne les questions d'intérêt régional. Elle continuera également de fournir un appui au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie à Damas.

13. La FNUOD continuera de bénéficier de l'appui de la FINUL pour ce qui est du transport de biens et de personnel via le Liban et des services informatiques et des services de communication. Sous la coordination de la Section régionale des technologies, la FINUL fournit à la FNUOD des services de gestion stratégique aux fins de la coordination et de la prestation de services technologiques conformes aux directives du Siège de l'ONU, l'objectif étant de réduire les disparités de services, d'engendrer des économies d'échelle et d'éliminer le chevauchement d'activités entre les missions de la région. De plus, elle continuera d'apporter un appui à la FNUOD en matière de déontologie et de discipline, qui s'inscrira notamment dans le cadre d'activités de prévention (séances d'information à l'entrée en service et stages de formation obligatoire sur les questions de déontologie et de discipline, par exemple), qui seront tout particulièrement axées sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, du harcèlement sexuel et de la fraude, ainsi que dans le cadre d'activités de formation ciblées concernant la stratégie mise en place pour réprimer les faits répréhensibles.

14. La FNUOD garde sous son contrôle opérationnel les observateurs militaires du Groupe d'observateurs au Golan relevant de l'ONUST et entretient des contacts avec le bureau de liaison de ce dernier à Damas, selon que de besoin.

15. Chargée des opérations bancaires pour le système des Nations Unies en République arabe syrienne, la Force fournira au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie un appui administratif dans le domaine financier ainsi que des services d'achat et du carburant pour les véhicules, moyennant remboursement.

16. Pendant l'exercice 2022/23, la FNUOD continuera de bénéficier du soutien du Bureau d'appui commun de Koweït, où un(e) agent(e) des services généraux a été détaché(e), en ce qui concerne le traitement des états de paie de son personnel recruté sur le plan national et de ses agents en tenue hors contingents et unités de police constituées.

D. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

17. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

18. Le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué au tableau 1.

Tableau 1

Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile			
Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force								
Postes approuvés 2021/22	1	–	1	2	1	5	–	5
Postes proposés 2022/23	1	–	1	2	1	5	1	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1
Emplois de temporaire								
Emplois de temporaire approuvés ^a 2021/22	–	–	1	–	–	1	–	1
Emplois de temporaire proposés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–
Total								
Effectif approuvé 2021/22	1	–	2	2	1	6	–	6
Effectif proposé 2022/23	1	–	2	2	1	6	1	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 1 poste

Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Emploi de temporaire	–	P-4	Officier de liaison	Maintien	
Poste	+1	Agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national	Assistant(e) (liaison)	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité
Total partiel	+1				

19. Le tableau d'effectifs approuvé pour le Bureau du Chef de la mission et commandant de la Force comprend cinq postes [1 Chef de la mission et commandant(e) de la Force (SSG), 1 spécialiste des affaires juridiques (P-4), 1 spécialiste des affaires civiles (P-3), 1 traducteur(trice) (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) ; 1 assistant(e)

principal(e) (agent(e) du Service mobile)] et un emploi de temporaire soumis à recrutement international [1 officier de liaison (P-4)]. Le Bureau fournit un soutien logistique direct au Chef de la mission et commandant de la Force, lequel a la double responsabilité de diriger, au nom du Secrétaire général, les initiatives de désengagement de l'Organisation des Nations Unies concernant la FINUL et d'assurer le commandement et le contrôle de toutes les opérations militaires dans la zone d'opérations de la Force. Les responsabilités du Chef de la mission consistent à exercer une autorité générale sur les activités des Nations Unies dans la zone d'opérations, à définir la direction opérationnelle à l'échelle de la mission, à fournir des orientations pour la mise en œuvre du mandat et à diriger et orienter les chefs de toutes les composantes de la FNUOD. En tant que commandant de la Force, cette personne exerce le contrôle opérationnel sur l'ensemble des opérations et du personnel militaires dans la zone d'opérations, et dirige et supervise les officiers supérieurs de la FNUOD. Le Chef de la mission et commandant de la Force est également chargé d'assurer la sécurité du personnel, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, ainsi que celle des personnes à la charge des membres du personnel dans la zone d'opérations.

20. Compte tenu de l'augmentation du nombre de membres des contingents déployés et du fait que la quantité et les types de matériel appartenant aux contingents utilisés par la Force atteignent les niveaux d'avant la réinstallation temporaire de 2014, la FNUOD continue d'avoir besoin de l'emploi de temporaire d'officier(ère) de liaison (P-4) soumis à recrutement international. L'officier(ère) de liaison supervise et guide le maintien d'une liaison quotidienne avec les parties à l'Accord sur le désengagement de 1974 et formule des recommandations stratégiques et opérationnelles à la haute direction sur tous les sujets de préoccupation en rapport avec la liaison. Il appartient au ou à la titulaire du poste de maintenir une liaison régulière avec les autorités locales du pays hôte et de la région afin de faciliter les mouvements de personnel, de marchandises et de fournitures entre la FNUOD et les pays voisins. En outre, cette personne est chargée de maintenir les contacts et la coordination avec ses homologues des Nations Unies et dans les ambassades locales, y compris les pays fournisseurs de contingents, afin de pouvoir répondre aux questions concernant les opérations de la FNUOD. L'Action pour le maintien de la paix Plus mettant l'accent sur l'intégration au sein des missions, l'officier(ère) de liaison sert également de coordonnateur(trice) au sein du bureau du Chef de la mission et commandant de la Force pour assurer une coordination efficace dans la mise en œuvre des priorités de l'Action pour le maintien de la paix Plus, y compris les questions de déontologie et de discipline et le Système complet de planification et d'évaluation de la performance.

21. En outre, dans ce contexte, il est proposé que le poste soumis à recrutement national figurant au tableau 2 soit réaffecté afin de doter la FNUOD des capacités nécessaires pour aider le Bureau du commandant de la Force à faire accepter la Force par les populations locales dans le secteur bravo.

Composante 1 : opérations

22. La Force continuera de veiller au respect du cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et de s'assurer qu'aucune des forces militaires des parties n'enfreint l'Accord sur le désengagement. Elle se tiendra en contact avec les parties à l'Accord pour empêcher que les tensions ne s'exacerbent de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

23. La Force continuera d'exécuter les tâches qui lui incombent, notamment les activités d'observation et les patrouilles dans la zone de séparation, et reprendra ses inspections dans les secteurs alpha et bravo ainsi que le chantier des barils le long de la ligne de cessez-le-feu, qui seront repeints et remis en état, dès lors que les

conditions le permettront. Elle renforcera ses capacités d'observation et de patrouille, en reprenant une autre position précédemment abandonnée, ainsi que sa capacité de fournir un appui logistique. De plus, elle continuera d'exécuter des projets à effet rapide, qui constituent une mesure de confiance visant à ce qu'elle soit acceptée par la population du secteur bravo. Pour assurer la sécurité de son personnel, elle continuera d'éliminer, dans les zones où elle est déployée, les engins explosifs improvisés, les mines et les munitions non explosées. La FNUOD va acquérir et déployer du matériel d'observation à longue portée afin d'améliorer la surveillance et le signalement, par la Force, des violations de l'Accord sur le dégagement et l'appréciation globale de la situation.

24. Dans le cadre de la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance pendant l'exercice 2021/22, la FNUOD prévoit d'effectuer deux évaluations des performances de l'ensemble de la mission (composante civile et composante Personnel en tenue, personnel et hauts responsables) au cours de l'exercice 2022/23. Les résultats de ces évaluations seront intégrés aux cadres de résultats du Système complet de planification et d'évaluation de la performance de la Force et au cadre de budgétisation axée sur les résultats dans le projet de budget suivant, soit pour l'exercice 2023/24.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Les parties agissent conformément à l'Accord sur le dégagement et le respectent

1.1.1 Séparation des forces et zones de limitation maintenues

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités syriennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Organisation de réunions hebdomadaires de haut niveau avec les autorités israéliennes, en tant que de besoin, en vue de régler les questions liées à l'exécution du mandat de la FNUOD et d'assurer la coopération
- Contacts immédiats avec les parties au sujet des violations de l'Accord sur le dégagement, notamment des incidents qui compromettent le cessez-le-feu
- 175 200 jours-personne d'occupation de positions (32 militaires × 15 positions × 365 jours)
- 5 584 patrouilles en véhicules blindés dans la zone de séparation (17 patrouilles × 365 jours × 90 % du facteur d'exécution)
- Équipe d'établissement des faits constituée de 4 personnes, disponible en permanence pour réunir rapidement tous les éléments de fait relatifs aux incidents qui se produisent dans la zone de séparation ou les zones de limitation
- Protestations contre toutes les violations de l'Accord sur le dégagement
- 4 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.2 Réduction du danger présenté par les mines et les engins explosifs improvisés dans la zone de séparation

1.2.1 Aucun mort ou blessé parmi le personnel de la FNUOD du fait de l'explosion de mines ou de munitions (2020/21 : aucune victime ; 2021/22 : aucune victime ; 2022/23 : aucune victime)

Produits

- Élimination des mines, munitions non explosées et engins explosifs improvisés dans la zone de séparation, et contrôle et déminage continus des itinéraires de patrouille suivis par le personnel de la Force, selon les exigences de la sécurité des opérations

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.3 Meilleure sensibilisation de la population civile au mandat de la FNUOD

1.3.1 Aucun cas de franchissement accidentel de la ligne de cessez-le-feu par des civils dans la zone de séparation (2020/21 : aucun cas ; 2021/22 : aucun cas ; 2022/23 : aucun cas)

Produits

- Contacts avec les autorités responsables de la sécurité dans le secteur bravo et sensibilisation des civils au mandat de la FNUOD, y compris la prévention des incidents
- Exécution de 6 projets à effet rapide

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.4 Maintien de la capacité opérationnelle et de l'état de préparation pour que la Force puisse pleinement s'acquitter de son mandat

1.4.1 Bonne exécution du mandat

Produits

- Examen trimestriel de la situation en matière de sécurité dans les zones de séparation et de limitation du secteur bravo
- Activités quotidiennes de suivi et d'analyse de l'évolution de la situation dans la zone d'opérations et dans la région

Facteurs externes

- La situation en matière de sécurité demeure stable dans la zone d'opérations de la Force pour permettre la bonne exécution du mandat.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Total</i>
II. <i>Contingents^a</i>	
Effectif approuvé 2021/22	1 250
Effectif proposé 2022/23	1 250
Variation nette	–

Composante 2 : appui

25. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la Force est présente. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations,

infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services relatifs aux technologies géospatiales et aux technologies des missions ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

2.1.1 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 13,2 % ; 2021/22 : 4,0 % ± 1 % ; 2022/23 : 9,4 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 23 % ; 2021/22 : ≥ 28 % ; 2022/23 : ≥ 28 %)

2.1.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 90 ; 2021/22 : ≤ 60 % ; 2022/23 : ≤ 60)

2.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 0 ; 2021/22 : ≤ 120 ; 2022/23 : ≤ 120)

2.1.5 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2020/21 : 85 ; 2021/22 : 100 ; 2022/23 : 100)

2.1.6 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 90 % ; 2021/22 : ≥ 85 % ; 2022/23 : ≥ 85 %)

2.1.7 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

2.1.8 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21 : 20 % ; 2021/22 : ≤ 20 % ; 2022/23 : ≤ 20 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1 985 ; 2021/22 : ≥ 1 800 ; 2022/23 : ≥ 1,800)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU

et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

2.1.11 Respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

Produits

Amélioration des services

- Gestion du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Amélioration des bâtiments, ainsi que des positions et infrastructures des Nations Unies en vue de satisfaire aux normes minimales de sécurité opérationnelle
- Remise en état d'une autre position des Nations Unies afin d'appuyer la composante militaire

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et d'information financière concernant un budget de 64,9 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 145 civils [54 agents recrutés sur le plan international, 90 recrutés sur le plan national et 1 membre du personnel temporaire (autre que pour les réunions)], notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 802 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 46 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 32 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 70 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et de 46 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation pour un total de 19 sites techniques, dont le camp Faouar et le camp Ziouani
- Exécution de 3 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 64 groupes électrogènes appartenant à l'ONU
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (y compris 6 puits/trous de sonde, 4 stations de purification de l'eau et 6 installations d'épuration)

- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 2 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de blanchisserie dans 2 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 2,4 millions de litres de carburant (0,8 million pour les transports terrestres et 1,6 million pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage de 12 sites

Services relatifs aux technologies des missions

- Mise à disposition de 307 radios portatives, de 267 radios mobiles pour les véhicules et de 78 radios fixes et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 1 microterminal VSAT, 1 central téléphonique, 36 liaisons hertziennes et 3 terminaux de réseau local à large bande, et gestion de 3 forfaits pour téléphone mobile
- Fourniture de 199 ordinateurs et de 47 imprimantes pour un effectif moyen de 1 283 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 182 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 36 réseaux locaux et 1 réseau étendu
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 4 200 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 220 types de cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien de 2 installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I doté d'un service de chirurgie et 1 dispensaire de niveau I), appui à 1 installation médicale appartenant aux contingents (1 hôpital de niveau I) et gestion des arrangements contractuels conclus avec 3 hôpitaux d'infrastructure

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 9,6 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure de marchandises dans la zone d'opérations de la Force
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 121,2 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 1 250 militaires (62 officiers d'état-major et 1 188 soldats)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 5 unités militaires réparties dans 2 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 1 150 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 1 150 militaires

- Appui au traitement de 80 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 14 demandes de voyage à des fins de formation
- Organisation d'activités de formation et appui à des activités de formation à l'intention de 1 150 membres du personnel en tenue à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 348 véhicules appartenant à l'ONU (125 véhicules légers, 63 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 75 véhicules blindés et 78 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 103 véhicules appartenant aux contingents et de 4 ateliers de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

Sécurité

- Fourniture de conseils en matière de sécurité, diffusion au personnel de la FNUOD d'informations sur la sécurité mises à jour quotidiennement et analyse de la situation pour les hauts responsables de la Force, y compris des évaluations des menaces et des risques pour l'ensemble des bureaux et des camps situés dans la zone d'opérations de la Force et dans la zone de séparation, ainsi que pour toutes les positions militaires
- Fourniture de services de sécurité opérationnelle et de gestion des mouvements de civils de la Force entre Damas, les positions militaires syriennes et Beyrouth par l'organisation de 600 convois encadrés
- Formulation à l'intention des responsables de la Force de recommandations sur le renforcement du dispositif physique de sécurité de toutes les installations
- Organisation de séances de formation à la sécurité à l'intention du personnel civil et militaire, dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, concernant les procédures applicables aux convois et les mesures à prendre en présence d'engins explosifs improvisés et les procédures de mise aux abris et de protection des camps ; organisation de réunions d'information pour les nouveaux arrivants ; organisation d'exercices d'évacuation des locaux ; sensibilisation aux risques d'enlèvement ou de prise d'otages

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, et mesures correctives)

VIH/sida

- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris un module d'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Force dans le cadre de la formation initiale

Facteurs externes

- Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ou des phénomènes météorologiques non prévus dans les hypothèses budgétaires ; des cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.
-

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
Section de la sécurité									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	3	3	7	6	13	
Postes proposés 2022/23	–	–	1	3	3	7	2	9	
Variation nette (voir tableau 5)	–	–	–	–	–	–	(4)	(4)	
Bureau du Chef de l'appui à la mission									
Postes approuvés 2021/22	–	1	2	3	3	9	16	25	
Postes proposés 2022/23	–	1	2	3	3	9	17	26	
Variation nette (voir tableau 6)	–	–	–	–	–	–	1	1	
Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	–	14	15	36	51	
Postes proposés 2022/23	–	–	2	–	13	15	37	52	
Variation nette (voir tableau 7)	–	–	1	–	(1)	–	1	1	
Bureau de la gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2021/22	–	–	4	1	12	17	32	49	
Postes proposés 2022/23	–	–	4	2	12	18	33	51	
Variation nette (voir tableau 8)	–	–	–	1	–	1	1	2	
Emplois de temporaire approuvés ^a 2021/22	–	–	–	1	–	1	–	1	
Emplois de temporaire proposés ^a 2022/23	–	–	–	–	–	–	–	–	
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(1)	
Total partiel									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	4	2	12	18	32	50	
Effectif proposé 2022/23	–	–	4	2	12	18	33	51	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	1	1	
Total									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	8	8	32	49	90	139	
Effectif proposé 2022/23	–	1	9	8	31	49	89	138	
Variation nette	–	–	1	–	(1)	–	(1)	(1)	

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section de la sécurité

Tableau 5

Ressources humaines : Section de la sécurité

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	-4	GN	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	Réaffectation	
Total partiel	-4	(voir tableaux 2, 6, 7 et 8)			

26. Le tableau d'effectifs approuvé de la Section de la sécurité comprend 13 postes (1 Chef des services de sécurité (P-4), 2 agent(e)s de coordination de la sécurité (P-3), 1 analyste des informations sur la sécurité (P-3), 3 agent(e)s de sécurité (agent(e)s du Service mobile) et 6 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) assurant diverses fonctions d'appui à la Section de la sécurité. La Section apporte son soutien au Chef de la mission et commandant de la Force pour toutes les questions de sécurité relatives aux opérations, au personnel et aux biens de la Force, afin de garantir que les opérations se déroulent dans un environnement acceptable du point de vue des risques.

27. Les fonctions des assistant(e)s (sécurité sur le terrain) consistent à fournir un soutien pour l'organisation et la réalisation d'activités de sensibilisation à la sécurité et de préparation, ainsi que pour l'orientation en matière de sécurité des membres du personnel nouvellement affectés, et à animer des séances d'information sur la sécurité, le cas échéant. Suite à l'achèvement du retour de la Force dans le secteur bravo et à la reconfiguration de ses unités militaires, ces fonctions ont été assurées par les capacités existantes au sein de la Section.

28. Dans le contexte ci-dessus, il est proposé que les quatre postes indiqués dans le tableau 5 soient réaffectés afin de doter la FNUOD des capacités requises dans diverses sections de la Force. La réaffectation de ces postes est conforme aux directives de l'Organisation portant sur la nécessité de pouvoir déployer rapidement des effectifs dotés des connaissances et des compétences institutionnelles nécessaires pour être immédiatement opérationnels et apporter un appui spécialisé aux contingents et au personnel de police mobilisés dans les missions de maintien de la paix.

29. Les réaffectations proposées sont détaillées aux paragraphes 21, 32, 36 et 40 du présent rapport.

Bureau du Chef de l'appui à la mission

Tableau 6

Ressources humaines : Section des ressources humaines

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	GN	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité
Total partiel	+1				

30. Le tableau d'effectifs approuvé de la Section des ressources humaines comprend neuf postes (1 Chef de section, Ressources humaines (P-4), 2 spécialistes des ressources humaines (agent(e)s du Service mobile) et 6 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) exerçant diverses fonctions d'appui à la Section. La Section des ressources humaines est chargée de fournir un soutien

administratif et opérationnel pour tout ce qui concerne le personnel civil affecté par la Force à l'appui de ses activités prescrites, conformément aux politiques et directives des Nations Unies pour les missions sur le terrain.

31. Après le retour de la Force dans le secteur bravo, la FNUOD a besoin de capacités supplémentaires dans la Section des ressources humaines afin de mener à bien les activités de recrutement de la Force. Les fonctions de l'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines consistent notamment à effectuer des vérifications de références en ce qui concerne les diplômes et les dossiers d'emploi, à s'assurer de l'accomplissement des formalités de pré-recrutement et à tenir à jour un fichier électronique des candidats présélectionnés pour les postes soumis à recrutement national.

32. Dans le contexte ci-dessus, il est proposé que le poste indiqué dans le tableau 6 soit réaffecté afin de doter la FNUOD des capacités requises en matière de recrutement.

Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 7

Ressources humaines : Section des achats

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-4	Chef de la Section des achats	Reclassement	
	-1	Service mobile (1 ^{re} classe)	Spécialiste des achats	Reclassement	
	+1	Service mobile	Spécialiste de la planification des acquisitions	Réaffectation	} À l'intérieur de la section
	-1	Service mobile	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	
	+1	GN	Assistant(e) (régulation des mouvements)	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité
Total partiel	+1				

33. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des achats comprend 14 postes (1 spécialiste des achats (agent(e) du Service mobile), 1 spécialiste de la gestion des marchés (agent(e) du Service mobile), 1 spécialiste du matériel et des stocks (agent(e) du Service mobile), 1 agent de la régulation des mouvements (agent(e) du Service mobile), 1 spécialiste du matériel appartenant aux contingents (agent(e) du Service mobile) et 9 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) exerçant diverses fonctions d'appui à la Section. La Section des achats gère et traite l'acquisition de tous les biens, services et moyens pour toutes les composantes de la Force (composante militaire et composante Appui), tout en assurant le respect des politiques et directives des Nations Unies. La Section comprend en outre le Groupe de la gestion des biens, le Groupe du contrôle des mouvements et le Groupe de la gestion des marchés.

34. Ayant déployé un plus grand nombre de militaires du fait de son retour dans le secteur bravo, et son niveau d'activités étant redevenu ce qu'il était avant l'évacuation, la FNUOD a besoin de moyens logistiques supplémentaires. En outre, compte tenu de la valeur élevée de toutes les acquisitions de la Force et du caractère critique des fonctions d'achat, la Force cherche à renforcer son équipe d'administrateurs(trices).

35. Il est donc proposé de réaffecter et de reclasser le poste de spécialiste des achats (agent(e) des services mobiles) et d'en faire un poste de chef des services d'achats (P-4),

comme il est indiqué au tableau 7, afin de doter la FNUOD des capacités dont elle a besoin pour superviser la gestion et le contrôle de l'ensemble de ses activités d'achat, compte étant tenu de la structure des effectifs approuvée pour les missions de maintien de la paix et de la mise en œuvre d'une structure d'appui qui repose sur trois piliers.

36. Il est également proposé qu'un(e) spécialiste de la gestion des marchés (agente (e) du Service mobile) soit réaffecté(e) en tant que spécialiste de la planification des acquisitions (agent(e) du Service mobile) afin de répondre aux besoins opérationnels de la Force liés aux activités de traitement de planification des acquisitions et de renforcer les procédures de contrôle interne et la séparation des tâches. Les fonctions qui relèvent de la gestion des marchés ont été réparties parmi le personnel de la Section.

37. En outre, compte tenu de l'augmentation des effectifs et du matériel de la Force et de la reprise des rotations militaires à l'aéroport de Damas, il est proposé de réaffecter le poste d'agent recruté sur le plan national figurant dans le tableau 7 au Groupe du contrôle des mouvements afin que la Force puisse faire face à la charge de travail et aux responsabilités accrues liées à un niveau plus élevé de rotations militaires, à l'organisation des effets personnels et aux expéditions de matériel et de marchandises nécessitant un dédouanement auprès du pays hôte et un transport ultérieur vers la zone d'opérations de la Force.

Bureau de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 8

Ressources humaines : Section du génie

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Poste	+1	P-3	Ingénieur(e)	Transformation	
	+1	GN	Assistant(e) (gestion des installations)	Réaffectation	Origine : Section de la sécurité
Emploi de temporaire	-1	P-3	Ingénieur(e)	Transformation	
Total partiel	+1				

38. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section du génie comprend 21 postes (1 Chef de groupe (génie) (P-4), 1 technicien(ne) du génie (agent(e) du Service mobile), 1 technicien(ne) groupes électrogènes (agent(e) du Service mobile), 18 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) dans diverses fonctions d'appui à la Section et 1 emploi temporaire d'ingénieur(e) recruté(e) sur le plan international (P-3). La Section du génie est chargée de fournir des infrastructures, de construire des installations et d'assurer des services d'entretien tant à la composante militaire qu'à la composante Appui de la FNUOD, dans toute sa zone d'opérations.

39. Après l'achèvement du retour de la Force dans le secteur bravo, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres des contingents déployés et du fait que la quantité et les types de matériel appartenant aux contingents utilisés par la Force atteignent les niveaux d'avant l'évacuation, la FNUOD compte plus de 234 bâtiments et installations préfabriquées qui nécessitent un entretien continu et des réparations périodiques pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel et l'appui à l'exécution des activités prescrites, tant dans le secteur alpha que dans le secteur bravo de la Force. L'ingénieur(e) sera chargé(e) de concevoir une stratégie relative à l'entretien préventif et à l'entretien courant, et à en garantir la mise en œuvre en coordonnant les besoins dans toutes les composantes de la Force et en supervisant une équipe composée d'un personnel issu de divers domaines professionnels, tels que

la plomberie, la menuiserie, la ferronnerie, la peinture et la maçonnerie. En outre, l'ingénieur(e) (P-3) est chargé(e) de la préparation des documents administratifs et techniques relatifs à la conception, au calcul des structures, à l'alimentation en électricité et en eau et à l'évaluation technique pour le processus d'appel d'offres afin de veiller à ce que les fournisseurs sélectionnés respectent les spécifications des Nations Unies, ainsi que du suivi de l'avancement des projets de construction et environnementaux de la FNUOD afin de veiller à ce que les installations soient disponibles dans les délais et dans des conditions opérationnelles adéquates.

40. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de transformer en poste l'emploi temporaire d'ingénieur(e) figurant au tableau 8, afin de doter la FNUOD des capacités nécessaires pour assurer le niveau de supervision et de gestion requis en ce qui concerne la planification générale, la coordination et l'appui aux besoins de la Force en matière de génie, ainsi que pour renforcer la collaboration entre la composante Appui et le groupe d'appui au génie militaire de la composante Opérations de la Force.

41. En outre, il est proposé de réaffecter le poste d'assistant(e) gestion des installations figurant au tableau 8 (poste soumis à recrutement national) afin de doter la FNUOD des capacités nécessaires pour assurer la prestation rapide et efficace de services d'entretien, ainsi que la planification et la fourniture de locaux, la gestion des clés, l'hébergement en transit, le nettoyage et le jardinage, le service de blanchisserie, l'enlèvement des ordures, la lutte contre les parasites et l'entretien du matériel de cuisine, en réponse au volume élevé de demandes émanant des composantes civiles et militaires de la Force, pour l'entretien des installations de la Force.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2020/21 (1)	Montant alloué (2021/22) (2)	Dépenses prévues 2022/23 (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	35 624,8	36 584,9	38 970,3	2 385,4	6,5
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	35 624,8	36 584,9	38 970,3	2 385,4	6,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	10 771,2	10 997,2	11 550,5	553,3	5,0
Personnel recruté sur le plan national	3 625,3	3 791,8	3 542,5	(249,3)	(6,6)
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	503,7	434,4	313,9	(120,5)	(27,7)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	14 900,2	15 223,4	15 406,9	183,5	1,2
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	1,3	16,2	16,2	–	–
Voyages officiels	48,9	207,7	221,2	13,5	6,5
Installations et infrastructures	4 572,2	4 104,1	5 065,3	961,2	23,4
Transports terrestres	1 059,4	1 311,2	1 516,7	205,5	15,7
Opérations aériennes	8,5	–	–	–	–
Opérations maritimes ou fluviales	155,0	50,0	50,1	0,1	0,2
Communications et informatique	1 706,4	1 942,8	1 714,2	(228,6)	(11,8)
Santé	587,6	306,4	308,3	1,9	0,6
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 444,9	1 271,5	1 299,6	28,1	2,2
Projets à effet rapide	173,1	200,0	300,0	100,0	50,0
Total partiel	9 757,3	9 409,9	10 491,6	1 081,7	11,5
Montant brut	60 282,3	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0
Recettes provenant des contributions du personnel	1 533,8	1 547,1	1 515,5	(31,6)	(2,0)
Montant net	58 748,5	59 671,1	63 353,3	3 682,2	6,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	60 282,3	61 218,2	64 868,8	3 650,6	6,0

B. Contributions non budgétisées

42. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 013,2
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	1 013,2

^a Terrains mis à disposition par le pays hôte.

C. Gains d'efficience

43. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	201,4	Augmentation de l'approvisionnement en électricité grâce à des panneaux solaires et remplacement de l'éclairage intérieur et extérieur existant par des ampoules LED. L'acquisition de 1 160 panneaux solaires (d'une capacité de 285 watts chacun, pour une capacité de 330 600 watts-crête) devrait fournir de l'énergie 8 heures par jour pendant 320 jours (ensoleillement moyen), soit environ 839 000 kWh par an à 0,24 \$/kWh.
Total	201,4	

D. Taux de vacance

44. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	13,6	11,7	8,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	13,2	9,4	9,4
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	13,5	5,0	9,0
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	33,3	25,0	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

45. Le taux de vacance proposé pour le personnel militaire tient compte du niveau de déploiement prévu de 1 150 militaires, dans la limite de l'effectif autorisé de 1 250 militaires. Il a été calculé sur la base du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des déploiements prévus. Le taux de vacance proposé pour le personnel civil tient compte du taux de vacance de postes moyen constaté à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

46. Les ressources demandées pour l'exercice 2022/23, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 9 536 100 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	8 803,8	–	8 803,8
Soutien logistique autonome	732,3	–	732,3
Total	9 536,1	–	9 536,1

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,6	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} août 2021
Logistique et état des routes	0,2	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,3	1 ^{er} octobre 2021	1 ^{er} août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	1,5-5,5		

F. Formation

47. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	70,0
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	100,0
Total	170,0

48. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	80	252	257	55	528	545	1 158	5 952	5 982
Formation externe ^a	–	15	18	1	28	28	–	13	14
Total	80	267	275	56	556	573	1 158	5 965	5 996

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

49. Au cours de l'exercice 2022/23, la FNUOD augmentera le nombre de participants à la formation interne en offrant des cours liés au développement organisationnel et à la communication afin de renforcer la résilience de la Force dans le contexte des enseignements et des meilleures pratiques tirés de la pandémie de coronavirus (COVID-19).

50. En dépit de l'augmentation prévue du nombre de participants aux activités de formation, le montant des dépenses relatives aux voyages au titre de la formation demeurera inchangé par rapport à celui qui avait été approuvé pour 2021/22, ce qui illustre l'engagement de la Force à renforcer ses capacités de formation dans sa zone d'opérations et de formation interne en s'appuyant sur ceux des membres de son personnel qui ont déjà obtenu une certification dans des domaines qui intéressent ses activités.

51. Le programme de formation comprend des cours ayant trait à l'administration, aux finances et au budget, aux communications et à l'informatique, à la gestion et au développement organisationnel, au génie, aux questions de genre, aux transports terrestres, à la gestion des ressources humaines, aux services médicaux, aux achats et à la gestion de contrats, à la chaîne d'approvisionnement, à la sécurité, à la déontologie et à la discipline et à la connaissance des réalités culturelles locales.

G. Services de détection des mines et de déminage

52. Les contingents prennent en charge les activités de détection des mines et fournissent le matériel de déminage conformément aux mémorandums d'accord

signés avec la Force. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

H. Projets à effet rapide

53. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2020/2021 (montant effectif)	173,1	4
2021/212(approuvé)	200,0	4
2022/23 (proposé)	300,0	6

54. Pendant l'exercice 2022/23, la FNUOD continuera d'exécuter des projets à effet rapide, qui constituent une mesure de confiance visant à ce qu'elle soit acceptée par la population du secteur bravo. Ces projets consisteront principalement à remettre en état des installations médicales afin de soutenir les efforts visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment en facilitant la poursuite de l'exécution des mandats des missions tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des communautés locales dans le pays hôte, conformément aux dispositions des paragraphes 9 et 10 de la résolution 75/303 de l'Assemblée générale.

III. Analyse des variations¹

55. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	2 385,4	6,5 %

• Gestion : intensification du déploiement

56. L'augmentation des ressources nécessaires s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé (8 %) que celui de 11,7 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22, en raison du déploiement de 46 militaires supplémentaires à la suite de la signature, en 2021, de mémorandums d'accord avec les pays fournisseurs de contingents, ce qui a entraîné une augmentation des coûts liés au remboursement standard des contingents, à l'indemnité de subsistance (missions) et aux dépenses connexes, telles que les rations, le matériel majeur appartenant aux contingents et les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	553,3	5,0 %

• **Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux**

57. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, pour le calcul des dépenses communes de personnel, d'un pourcentage plus élevé, soit 98,8 %, par rapport au taux de 92,4 % appliqué dans le budget approuvé, en raison de coûts réels plus élevés que prévu ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22 ; c) la proposition de transformation d'un emploi temporaire d'ingénieur (P-3) soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement international.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(249,3)	(6,6 %)

• **Paramètres budgétaires : modification des taux de vacance**

58. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par l'application, dans le calcul du montant des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, d'un taux de vacance plus élevé, soit 9,0 %, contre 5,0 % pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(120,5)	(27,7 %)

• **Gestion : changements qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs**

59. La réduction des ressources demandées s'explique principalement par la proposition de transformation d'un emploi temporaire d'ingénieur (P-3) soumis à recrutement international en poste soumis à recrutement international.

60. La réduction est en partie contrebalancée par l'augmentation des besoins due à l'occupation complète de l'emploi de temporaire d'officier de liaison (P-4) soumis à recrutement international, par rapport au taux de vacance de 25 % appliqué aux emplois temporaires soumis à recrutement international approuvés pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	13,5	6,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

61. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la légère hausse des coûts des voyages officiels à des fins autres que la formation, en raison de la durée légèrement plus longue des voyages du fait des exigences en matière de tests et de quarantaine liées à la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	961,2	23,4 %

• **Paramètres budgétaires : évolution des prix du marché**

62. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse prévue du coût moyen du litre de carburant pour les groupes électrogènes

(0,79 dollar le litre, contre le coût de 0,393 dollar le litre prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22), qui tient à la hausse des prix du marché du carburant ; b) les coûts d'acquisition plus élevés pour le matériel de sûreté et de sécurité en raison de l'acquisition proposée de matériel d'observation à longue portée pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et appuyer l'exécution du mandat.

63. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la réduction des besoins en matière de services publics et de services d'élimination des déchets, en raison de la baisse des coûts de l'électricité résultant de la mise en œuvre de projets environnementaux, principalement l'installation de panneaux solaires, comme indiqué à la section II.C du présent rapport.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	205,5	15,7 %

• Paramètres budgétaires : évolution des prix du marché

64. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse prévue du coût moyen du litre de carburant pour les véhicules (0,79 dollar par litre, contre le coût de 0,393 dollar prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22), qui tient à la hausse des prix du marché du carburant ;

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(228,6)	(11,8 %)

• Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés

65. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre de l'entretien du matériel d'informatique et de communication et des services d'appui, ainsi qu'au titre de l'acquisition de matériel d'informatique et de communications et des pièces de rechange correspondantes, du fait que les dépenses non récurrentes liées à la mise en place du matériel dans les postes nouvellement réaménagés de la Force, qui étaient prévues dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22, n'ont pas été nécessaires du fait de l'achèvement du retour de la Force à ses pleines capacités opérationnelles.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	100,0	50,0 %

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

66. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'inclusion proposée de deux projets supplémentaires liés à la remise en état de deux installations médicales à l'appui des efforts visant à atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, conformément aux dispositions des paragraphes 9 et 10 de la résolution [75/303](#) de l'Assemblée générale.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

67. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force portent sur les points suivants :

- a) Ouverture de crédits de 64 868 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;
- b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 5 405 733 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/303 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

(Résolution 75/303)

Décision ou demande

Mesures prises

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Force contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la coordonnatrice résidente ou le coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 9)

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Force et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations

En novembre 2021, la FNUOD avait vacciné plus de 99 % de son personnel militaire et de son personnel recruté sur le plan international. La Force a également vacciné plus de 60 % de son personnel recruté sur le plan national. La FNUOD continue de mettre en pratique toutes les mesures de sécurité et les précautions liées à la COVID-19, conformément aux recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé ainsi qu'aux exigences et directives des pays hôtes.

Des informations actualisées sur l'impact de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et la manière dont la mission a amélioré sa préparation et sa résilience et collaboré avec le gouvernement hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux en réponse à la pandémie ont été fournies dans le rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice 2020/21.

En ce qui concerne le présent projet de budget de la Force pour l'exercice 2022/23, la FNUOD continuera

actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Force pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 10)

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits, et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit (par. 11)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 12)

d'appliquer les enseignements tirés et les meilleures pratiques mises en œuvre au cours des périodes précédentes, comme, par exemple, les exigences en matière de recherche des contacts et de quarantaine, afin d'assurer une prévention et un contrôle efficaces de la pandémie de COVID-19 dans la zone d'opérations de la Force et dans les localités environnantes.

En outre, la coordination continue avec le mécanisme d'évacuation médicale des Nations Unies lié à la COVID-19 ainsi que la collaboration avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient pour la vaccination du personnel de la FNUOD ont amélioré l'état de préparation et la résilience de la Force au cours de la période considérée.

Dans le cadre du relèvement après la pandémie, la Force a aidé le pays hôte en mettant en œuvre des projets à effet rapide, qui ont permis de fournir du mobilier et des unités d'isolement aux collectivités locales adjacentes à la zone d'opérations de la FNUOD.

Pour 2022/23, la FNUOD propose la mise en œuvre de 6 projets à effet rapide en lien avec les efforts liés à la pandémie de COVID-19, que les communautés et autorités locales s'approprient une fois que les projets auront été achevés et leur auront été transférés.

Le Secrétariat continue de donner la priorité aux efforts visant à promouvoir l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition. Le Secrétariat a intensifié ses efforts pour faciliter la participation des fournisseurs venant de ces pays, notamment par : a) l'adoption de modalités virtuelles d'ouverture des plis, donnant accès à tous les fournisseurs, y compris les petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison de restrictions des déplacements ou de frais de voyage ; b) l'introduction du multilinguisme, en permettant aux fournisseurs de soumettre des certifications officielles et des documents financiers sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies dans les six langues officielles au cours du processus d'inscription ; c) le déploiement d'une base de données contenant une liste de tous les fournisseurs agréés et l'adoption d'une stipulation exigeant des responsables des achats qu'ils invitent les fournisseurs ayant participé aux séminaires et étant inscrits au niveau de base à participer aux appels d'offres, en mettant particulièrement l'accent sur les fournisseurs des pays en développement et des pays en

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 13)

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 14)

transition économique ; d) la création d'un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International afin de promouvoir les entreprises détenues par des femmes, en particulier celles des pays en développement et des pays en transition économique ; e) la traduction en français et en espagnol du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des idées novatrices visant à promouvoir les achats auprès des pays en développement et des pays en transition économique, notamment en explorant de nouvelles approches telles qu'un séminaire de formation commerciale pour les fournisseurs sur la façon de soumettre des propositions ou des offres aux Nations Unies ainsi qu'en explorant la possibilité d'un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour promouvoir, dans le cadre des achats aux Nations Unies, les entreprises appartenant à des femmes.

La FNUOD s'est appuyée sur l'utilisation de matériaux, de capacités et de connaissances locaux pour la mise en œuvre des projets de construction approuvés pour la Force au cours de l'exercice budgétaire en cours et des exercices précédents, dans la mesure du possible, conformément au Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies.

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices relatives à leur utilisation. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle d'appel à la concurrence normalement utilisée lorsque les besoins en matière de biens et services : a) sont clairs et directs ; b) peuvent être bien exprimés (en termes de quantité et de qualité) au moment de l'appel ; et c) peuvent être satisfaits de manière simple. L'invitation à soumissionner est une méthode formelle d'appel à la concurrence utilisée pour l'acquisition de biens et de services lorsque les besoins en la matière ne peuvent être exprimés en termes de quantité et de qualité (par exemple, services de consultants ou services similaires) au moment de l'appel, ou pour l'achat de biens et/ou de services complexes où les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et, par conséquent, une évaluation basée sur une analyse cumulative/pondérée est la plus appropriée. Pour les achats d'un montant supérieur à 150 000 dollars, une de ces deux méthodes formelles d'appel à la

Prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 15)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 16)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution [61/276](#), considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Force, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire

concurrence (appel d'offres ou invitation à soumissionner) doit être utilisée, sauf exception aux méthodes d'appel à la concurrence normales, conformément à la règle 105.16 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU. Une invitation à soumissionner n'est requise que pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais elle peut également être utilisée pour les marchés de moindre valeur (inférieurs ou égaux à 150 000 dollars) si les exigences sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Comme il est indiqué dans la version actualisée du Manuel des achats, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs afin de garantir le respect des règles établies (spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat en lien avec les méthodes d'appel à la concurrence sont désormais disponibles sur le site Web de la Division des achats et sur l'application mobile du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. L'Organisation a enrichi le contenu disponible concernant l'adjudication des marchés, notamment en ajoutant des données relatives au type d'appel à la concurrence, aux options de prolongation de contrat et au type de fournisseur.

En ce qui concerne le rôle joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix, les mesures qui seront prises pour approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'ONU et ces acteurs conformément aux mandats définis sont décrites à la section I du présent rapport.

En octobre 2021, la FNUOD avait entrepris la mise en œuvre de 1 projet et recensé et approuvé 3 autres projets. Les 4 projets prévus pour la période actuelle concernent la remise en état d'installations médicales dans les communautés locales adjacentes aux positions de la Force, afin de soutenir les efforts continus visant à atténuer les effets de la pandémie de

Décision ou demande

général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 17)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 18)

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 19)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 20)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 21)

Mesures prises

COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes.

Aucun consultant externe n'a été recruté par la FNUOD au cours de la période actuelle ou proposé pour l'exercice budgétaire 2022/23 en vue d'accomplir des activités de base ou de remplir des fonctions récurrentes à long terme. Les ressources approuvées et proposées pour la catégorie de dépenses des consultants correspondent aux besoins recensés pour l'achèvement des activités de la Commission d'enquête.

Compte tenu de la priorité accordée à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies dans le contexte de situations d'insécurité, et afin de garantir que la Force dispose de ressources suffisantes pour s'acquitter de son mandat de manière efficace et efficiente, la FNUOD demande les ressources supplémentaires détaillées dans le présent rapport.

En ce qui concerne les mesures à prendre au cours de l'exercice 2022/23 pour améliorer encore la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel de la mission de manière intégrée, la FNUOD déploiera du matériel d'observation à longue portée pour améliorer la protection intégrée des camps, la planification de la protection de la Force et la connaissance de la situation, et remettra en état une autre position des Nations Unies afin d'améliorer encore les conditions de vie de son personnel militaire sur le terrain, comme indiqué à la section I du présent rapport.

La FNUOD continue de surveiller de près le nombre de postes vacants afin de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement.

La Force a examiné le poste figurant dans son tableau d'effectifs approuvé qui était vacant depuis 24 mois ou plus. Les raisons de ce maintien sont expliquées dans le complément d'information fourni à l'Assemblée générale en vue de son examen des

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Force (par. 22)

Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 23)

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 24)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par la Force au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 25)

prévisions budgétaires. Il a été proposé de réaffecter ledit poste pour l'exercice 2022/23.

La FNUOD assure un suivi régulier de son environnement opérationnel afin de recenser les possibilités de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national.

Cependant, compte tenu du caractère militaire du mandat de la FNUOD ainsi que de l'impératif de neutralité et d'impartialité dans l'exécution des activités d'appui liées au mandat des deux côtés de la zone d'opérations, la FNUOD n'a recensé aucun domaine dans lequel elle pourrait faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national au cours de l'exercice 2022/23.

Au 30 juin 2021, la répartition géographique du personnel de la FNUOD recruté sur le plan international était la suivante : 18 % venait d'Afrique, 38 % d'Asie et du Pacifique, 20 % d'Europe orientale, 6 % d'Amérique latine et des Caraïbes et 18 % d'Europe occidentale et d'autres États.

La FNUOD poursuit les efforts en cours pour parvenir à une répartition géographique équitable et assurer une répartition géographique aussi large que possible du personnel à tous les niveaux.

Le Secrétariat donne la priorité au traitement des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que toutes ces demandes soient réglées dès que possible, mais au plus tard 90 jours après la date de soumission et après réception de toutes les pièces justificatives. Au 31 décembre 2021, il n'y avait aucune demande d'indemnisation pour décès ou invalidité en suspens à la FNUOD.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance fait appel à des indicateurs quantitatifs et qualitatifs pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des tâches prescrites, selon deux critères : a) changements souhaités dans le comportement, l'attitude, la position ou les capacités des parties prenantes considérées comme essentielles à l'exécution du mandat de la mission, comme le soutien apporté à la Force dans l'exécution de son mandat par les parties à l'Accord sur le dégagement ; b) changements souhaités au niveau stratégique, comme en cas de baisse des tensions entre les parties à l'Accord sur le dégagement.

Les données à l'égard de ces indicateurs servent de base à des évaluations approfondies de l'impact et des performances de la mission et permettent de recenser les réussites et les obstacles, y compris ceux qui

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 26)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 27)

échappent à la sphère d'influence de la mission. Ces évaluations servent ensuite à la planification de la mission et à la révision de ses produits et de ses indicateurs de succès. Étant donné que les résultats issus du Système servent de plus en plus à la planification de la mission et à l'élaboration et des cadres de budgétisation axée sur les résultats, les indicateurs de performance et d'impact et les analyses axées sur les données seront exploitées de manière de plus en plus poussée dans l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats.

La mise en service du Système complet de planification et d'évaluation de la performance est achevée. Actuellement, la Force, avec le soutien du Siège, saisit les données historiques relatives aux indicateurs du Système dans le tableau de bord en ligne afin de pouvoir analyser les tendances des dernières années. La première évaluation des performances est prévue pour le début de 2022, et il est prévu que les données et l'analyse qui en seront tirées serviront à l'élaboration des rapports destinés au Conseil de sécurité. La mise en œuvre du Système se déroule sous la surveillance du Bureau du chef d'état-major et la Section de planification militaire. Le Système permettra à la mission de procéder régulièrement à des opérations intégrées de planification et d'évaluation des performances, afin de garantir une approche coordonnée de l'exécution du mandat qui soit modifiée et renforcée au vu des performances passées et adaptée en fonction de l'évolution du contexte. En 2022/23, la FNUOD prévoit de procéder à 2 évaluations de performance, selon ses besoins et l'évolution du contexte, et adaptera ses cadres de budgétisation axée sur les résultats et ses activités en fonction des évaluations menées.

En ce qui concerne les mesures renforcées pour la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle conformément à ses 5 piliers, pour l'exercice 2022/23, la FNUOD prévoit, au titre du pilier Déchets solides, d'explorer les possibilités de recyclage d'une partie de ses déchets.

Au titre du pilier Énergie, la FNUOD prévoit de réduire davantage ses émissions de carbone en installant des systèmes solaires photovoltaïques dans 5 de ses positions.

Dans le cadre du pilier Eau et eaux usées, la FNUOD prévoit de réduire sa consommation d'eau en remplaçant le chauffe-eau classique par un chauffe-eau hybride fonctionnant à l'énergie solaire.

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 28)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 29)

Souligne en outre l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la mission peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 31)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 32)

Dans le cadre du pilier Impact plus large, la Force prévoit d'améliorer l'aménagement paysager et d'agrandir les zones ombragées dans les camps, en plantant des arbres et des plantes indigènes.

Au titre du pilier Système de gestion de l'environnement, la Force continuera de veiller au respect de la réglementation environnementale nationale des pays hôtes, d'appliquer les directives des Nations Unies et de mener des activités de gestion des risques afin de réduire au minimum tout risque potentiel pour l'environnement ou la santé du personnel des Nations Unies, ainsi que pour les pays hôtes, garantissant ainsi une opération respectueuse de l'environnement.

Non applicable à la FNUOD, étant donné que, conformément au mandat confié par le Conseil de sécurité, la Force n'a pas d'opérations aériennes.

En décembre 2021, la FNUOD avait mis en œuvre toutes les procédures de contrôle interne applicables décrites dans les domaines des finances et du budget, de la gestion des biens, des achats et des ressources humaines.

Dans le cadre des efforts visant à la pleine mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, la FNUOD a recruté 13 femmes militaires, dont une commandante adjointe de la Force, pour sa structure de direction.

Il sera fait état, dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles, des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FNUOD, pour donner suite aux demandes formulées.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/75/822/Add.1)

Décision ou demande

Le Comité consultatif est d'avis que la FNUOD devrait améliorer sa planification générale et procéder régulièrement à des évaluations des projets exécutés. Le Comité considère que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant le plus d'impact, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets seront présentées dans le prochain projet de budget (voir également la résolution 74/291 de l'Assemblée générale, par. 20) (par. 19).

Le Comité consultatif attend avec intérêt que des informations concrètes sur les éventuels gains d'efficacité résultant de la coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional soient présentées, exemples à l'appui, dans les prochains rapports budgétaires (par. 21).

Le Comité est d'avis que les gains d'efficacité de la Force devraient être comptabilisés à la rubrique Installations et infrastructures et rendre compte d'une nette réduction de la consommation de carburant ou de gains découlant notamment de l'installation des systèmes solaires et de l'amélioration du rendement énergétique des groupes électrogènes, et attend avec intérêt que ces informations soient présentées dans le projet de budget pour l'exercice 2022/23 (par. 22).

Mesures prises

Le Comité d'examen des projets de la Force procède régulièrement à la planification et à l'évaluation globales des projets à effet rapide de la FNUOD, suivant les critères d'évaluation, de sélection et d'examen des projets, comme l'exige la politique des Nations Unies sur les projets à effet rapide. Sur la base des enseignements tirés des projets précédemment mis en œuvre et en vue d'affecter les ressources vers les projets ayant le plus d'impact, la Force propose pour l'exercice 2022/23 la remise en état de 2 cliniques médicales, 1 cuisine d'hôpital et 2 écoles pour enfants ainsi que la rénovation d'une citerne à eau, tous adjacents aux positions de la FNUOD et tous en lien avec les efforts liés à la pandémie de COVID-19. Les communautés locales et les autorités locales s'approprient les projets une fois qu'ils seront achevés et transférés.

En termes d'impact, la Force n'a cessé de recevoir des réactions positives de la part des populations et des autorités locales. La FNUOD a poursuivi la sensibilisation de la population locale au mandat de la Force dans les zones entourant les sites de projet, ce qui lui a permis de retrouver sa pleine capacité opérationnelle dans le secteur bravo, en conduisant la population locale à mieux accepter sa présence et en contribuant à garantir la sûreté et la sécurité de son personnel.

Les informations et les exemples de gains d'efficacité résultant de la coopération régionale entre les missions consistaient à réduire les disparités de services, engendrer des économies d'échelle et éliminer le chevauchement d'activités entre les missions des Nations Unies dans la région, comme indiqué en détail dans la section I du présent rapport.

On trouvera des renseignements sur les gains d'efficacité de la Force à la section II du présent rapport.

Le Comité consultatif compte que la Force continuera de s'employer à accroître le nombre de femmes dans ses effectifs et à faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, et qu'elle communiquera des informations à ce sujet dans ses prochains rapports (par. 23).

Conformément aux efforts déployés par la FNUOD pour améliorer la représentation du personnel féminin, la Force a recruté des candidates qualifiées pour pourvoir 4 postes de personnel recruté sur le plan international, dont la Chef des services de sécurité (P-4) et 4 postes d'agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national dans diverses fonctions et sections à l'appui des activités de la Force.

Comme indiqué dans la rubrique relative au paragraphe 22 de la résolution [75/303](#) de l'Assemblée générale à la section IV.A ci-dessus, la FNUOD n'a pas été en mesure de recenser des domaines se prêtant à un recours accru à du personnel recruté sur le plan national.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

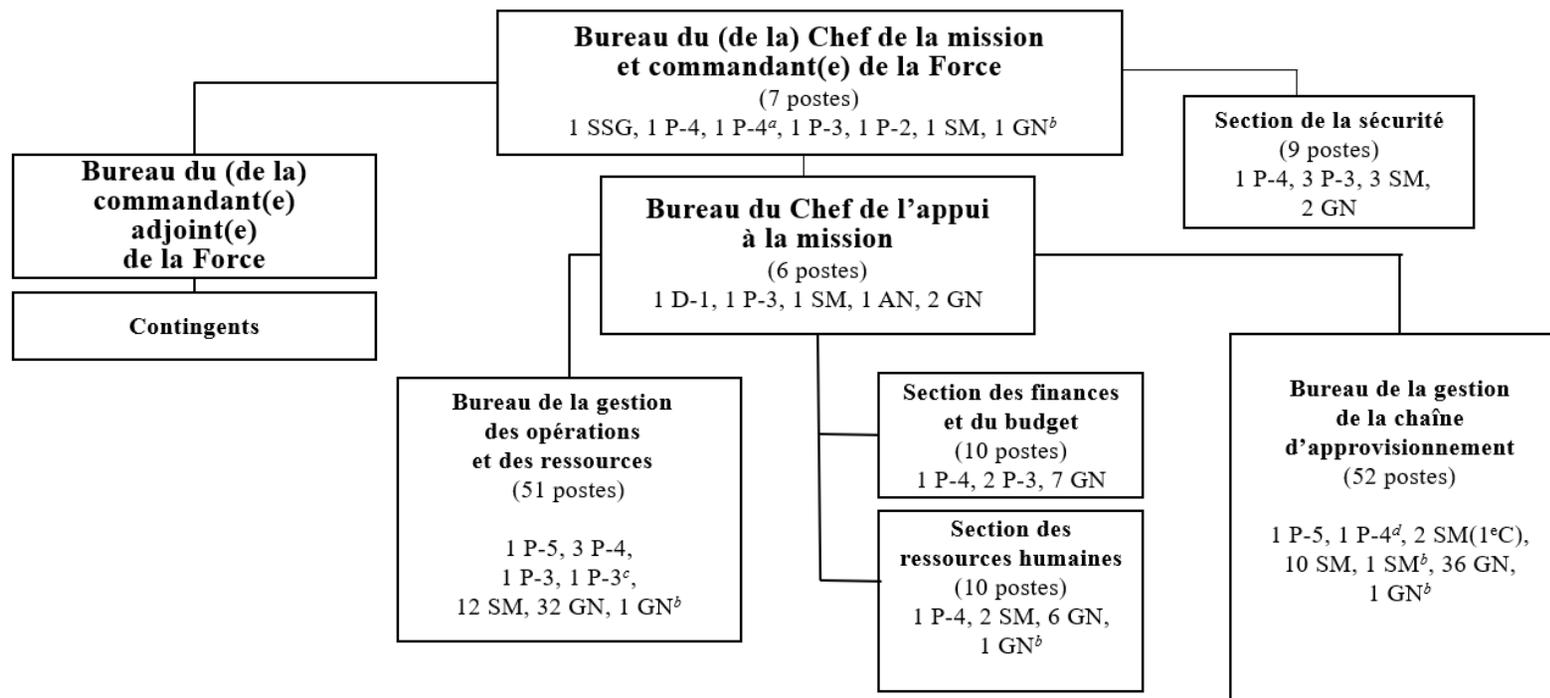
On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigramme



Abréviations : AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) des services mobiles ; SM(1^cC) = agent(e) des services mobiles (1^{re} classe) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Financé au moyen des fonds réservés au personnel temporaire (autre que pour les réunions).

^b Réaffectation.

^c Transformation.

^d Reclassement.

Carte

